

Adresse Bureaux:

190 Rue Bercaille BP 80119 39000 LONS LE SAUNIER

Tél: 03 84 86 07 77- Fax: 03 84 86 07 76

DFVIS n°44761

Ce devis n'a pas valeur de réservation

SCOUTS POISSY 142 Rue de la Bruyère **78300 POISSY**

aller et retour

Date: 16/05/2017

Monsieur.

Suite à votre demande de renseignements, dont nous vous remercions, nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre offre de prix relative au déplacement que vous organisez prochainement :

Modification du 16/05

Destination: TREIGNY

25/08 : Mise en place du car à 08h30 pour un départ à 09h00. Départ de POISSY (Rue de la 1460,00€ TTC Bruyère) et direction TREIGNY (Parc de Boutissaint / au lieu dit de La Boissière) dépose du

groupe et retour à vide.

01/09 : mise en place du car à 11h00 pour un départ à 11h30. Prise en charge du groupe à TREIGNY (Parc de Boutissaint / au lieu dit de La Boissière) et retour à POISSY (Rue de la Bruyère)

Responsable de groupe: Nom et numéro de téléphone à préciser

Départ: vendredi 25 août 2017 à 08:30 de POISSY

Retour: vendredi 1 septembre 2017 à 15:00 à POISSY

Type de véhicule: Tourisme CLIM DVD CD (Sous réserve de disponibilité à la réservation)

Nombre de places clients: 37

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar aller-retour
- L'assurance transport
- La TVA à 10%

- Tout changement de programme

- 30€ par heure de retard

Ce prix ne comprend pas:

Ce devis est valable à compter du 16/05/2017 pour une durée d'un mois. Au delà, le tarif peut être révisé.

Pour procéder à la validation de votre devis, merci de compléter la partie ci-dessous :

| İ | BON POUR ACCORD dans le respect conditions générales de vente (cf. pièce jointe) Date - Signature | des | Adresse de Facturation |
|---|---|-----|------------------------|
| | | | |

| Adresse de Facturation : | |
|--------------------------|---|
| | |
| | |
| | |
| | l |
| | |

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer le nom du responsable du groupe ainsi que son numéro de portable ci-dessous.

Celui-ci restera bien entendu confidentiel et ne sera utilisé qu'en cas d'urgence par notre conducteur ou notre service de permanence.

| Nom du <u>responsable</u> du groupe / Numéro de <u>portable</u> : Nom : |
|--|
| Numéro : |

Nous espérons que notre offre retiendra toute votre attention et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre confirmation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le service commercial Myriam

Email: commercial@transarc.fr

03 84 86 07 77

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos engagements, le respect de la règlementation sociale européenne et du code de

la route

• Durée de conduite journalière :

Cette durée est fixée à 9 heures mais peut être prolongée jusqu'à 10h deux fois par semaine. Un conducteur seul ne peut conduire plus de 4h30 sans interruption ou 4h de nuit (entre 21h et 6h).

Il doit bénéficier d'une pause au moins égale à 45 minutes à l'issue de ce temps de conduite.

- Temps de repos journalier :
 - 11 heures entre la fin d'un service et la reprise du service suivant mais peut être ramené à 9h trois fois par semaine.
- Amplitude de journée :
 - L'amplitude (temps entre l'heure de prise de service et l'heure de fin de service) ne doit pas excéder 14 heures même si la durée du temps de conduite n'est pas dépassée ; au-delà et jusqu'à 18 heures, il est nécessaire de mettre à disposition un deuxième conducteur (double équipage ou un relais).
- Repos hebdomadaire:

Il est attribué un jour de repos au conducteur après 6 jours de travail consécutifs en France ou 12 jours à l'international.

L'autocar :

Le transport s'effectuera au moyen d'un autocar adapté à la distance à parcourir, autorisé à transporter un nombre maximal de voyageurs correspondant à l'effectif et adapté aux caractéristiques du groupe. Le véhicule sera en bon état de marche et d'entretien au sens de l'article R323-1 du code de la route

Les engagements du client

- Respect des horaires
- Respect de la réglementation (voir ci-dessus)
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les adultes et pour les enfants
- Fournir la liste des passagers au conducteur
- Emarger le billet collectif en fin de transport qui est une reconnaissance formelle des services assurés et du kilométrage parcouru
- Le siège à côté du conducteur est destiné exclusivement aux personnes de l'entreprise ou au quide professionnel
- Fournir le maximum d'informations sur l'itinéraire et les éventuelles étapes lors de leur voyage (horaires, adresses, etc.)
- Le client est responsable des dégradations provoquées par le comportement des voyageurs ; si nécessaire, le montant des réparations lui sera facturé
- A la fin du service, le responsable du groupe doit s'assurer avec l'aide du conducteur qu'aucun objet personnel n'ait été oublié

Facturation

- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation
- La facture est émise après le transport et payable comptant à réception

Annulation

- La demande d'annulation doit être effectuée par mail à commercial@transarc.fr
- Annulation après 18h la veille du départ ou le jour même = facturation à 50%
- Annulation avant 18h la veille du départ = facturation à 30%

Modification en cours de transport – sous réserve de l'aval du service exploitation

- Transarc n'est pas tenu d'accepter les nouvelles instructions
- Toute modification au contrat peut entraîner un réajustement du prix convenu

Diffusion de musique ou projection de vidéos

• La diffusion publique dans un autocar d'œuvres musicales ou télévisuelles est à la charge du transporteur. Le voyageur ne peut diffuser une œuvre que s'il en est producteur. Si cette condition était amenée à ne pas être respectée, la sanction infligée irait jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 152 449 euros d'amende.

Votre souhait de mise à disposition de DVD sera précisé au moment de la commande.

« Nous nous préoccupons de votre sécurité, de votre confort et du respect de l'environnement »